

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

ORGANE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

27^e ANNÉE — N° 11

NOËL 1947

Sommaire

Louis-Gustave Brandt , ancien président et membre d'honneur de la Chambre de commerce suisse en France	393
Editorial : Les arts graphiques	395
PAUL LAVALLEY : Le Beau dans l'Utile	397
DEBERNY & PEIGNOT : Les caractères typographiques en vogue	401
MAXIMILIEN VOX : Bientôt le printemps ou Renouveau du livre français	407
HENRI TANNER : L'affiche suisse	413
V. P. VICTOR-MICHEL : Les grands procédés de reproduction photomécanique	421

Etudes bibliographiques	424
Circulaire n° 185 : Règlement des exportations françaises et rapatriement des devises	427
Avis aux importateurs	427
Chiffres, faits et nouvelles	428
Statistiques franco-suisses	430
Offres et demandes commerciales	431
Table des matières 1947	432
Calendrier des foires et expositions	434

Nos plus vifs remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidé à composer ce numéro, en premier lieu aux auteurs des articles, puis à M. J. Luginbühl, directeur de l'Imprimerie E. Desfossés, et A. Mallard, directeur de La Néogravure, A. Girardclos, directeur technique de Publimondial, aux revues « Graphis » et « Schweizer Spiegel » et à l'OCST à Zurich, et aux nombreuses personnes qui ont bien voulu mettre des documents ou des clichés à notre disposition. Les clichés originaux ont été travaillés dans les ateliers et avec la collaboration active de M. V. P. Victor-Michel. Nous remercions enfin M. Bernard Grisard, directeur de l'Imprimerie alençonnaise, qui a voué à ce fascicule un soin tout particulier.

DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS-1^{er}, 16, avenue de l'Opéra
ZURICH, 17, Fraumünsterstrasse

Tél. : Opéra 15-80
Tél. Zurich 27.64.55

Chèques post. : PARIS 32-44
Chèques post. : LAUSANNE 11-1072

SECTIONS

LYON, 44, rue Molière
MARSEILLE, 7, rue d'Arcole
LILLE, 22, rue de Tournai
STRASBOURG, 8a, quai Rouget-de-Lisle
BESANCON, 30, avenue Carnot
BORDEAUX, 18, cours Xavier-Arnozan

Tél. : Lalande 35-23
Tél. : Dragon 72-06
Tél. : 516-03
Tél. : 200-87
Tél. : 22-67
Tél. : 869-47

Chèques post. : LYON 994-10
Chèques post. : MARSEILLE 588-47
Chèques post. : LILLE 1612-29
Chèques post. : DIJON 645-89
Chèques post. : BORDEAUX 1290-90

Adresse télégraphique de la direction et des sections : COMMERSUIS

La Revue économique franco-suisse est adressée gratuitement aux membres de la Chambre de commerce suisse en France

Cotisations minima { Personnes physiques de nationalité suisse : 1.500 fr. fr., 50 fr. s. ; française : 1.200 fr. fr., 40 fr. s.
Personnes morales de nationalité suisse : 3.000 fr. fr., 100 fr. s. ; française : 2.400 fr. fr., 80 fr. s.

Les articles et documents publiés dans cette revue ne peuvent être reproduits qu'avec la mention intégrale de leur source.

Les opinions émises dans la « Revue économique franco-suisse » n'engagent pas la Chambre de commerce suisse en France.